

REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT ACTIVITES DE LOISIRS ADULTES ET ENFANTS

1- INTRODUCTION

Le Centre social LOISO propose un panel d'activités de loisirs à l'année.

Dates d'inscription, tarifs, lien d'inscription... Toutes les informations se trouvent dans la plaquette et sur le site internet www.loiso.fr, onglet « *Activités de loisirs* ».

Les activités hebdomadaires se déroulent sur 31 séances hors vacances scolaires, de septembre à juin.

2- INSCRIPTIONS

- **En ligne** sur le site <https://loiso.millibase.net>
 - **Au secrétariat du Centre social** (4 Avenue Charles de Gaulle, Sorbiers) aux horaires d'ouverture et aux dates diffusées par la plaquette et affichées au Centre social.
- Aucune inscription n'est possible par téléphone.

Les inscriptions commencent en juin pour la saison suivante : les adhérent(e)s ont la possibilité de se réinscrire pour la même activité et même horaire que la saison précédente une semaine avant les inscriptions pour tous (dates communiquées sur la plaquette et par mail).

L'adhésion au Centre social est obligatoire. Elle donne accès à la bibliothèque (Rue Rambert Faure) et à toutes les autres activités proposées par le Centre social.

La participation étant modulée en fonction du quotient familial (QF), un justificatif sera demandé :

- Pour les familles allocataires CAF ou MSA : justificatif de QF de moins de 3 mois ou autorisation pour consulter CAFPRO, (service de la CAF permettant uniquement la consultation du QF).
- Pour les personnes non allocataires, le dernier avis d'imposition.

À défaut, le tarif maximum sera appliqué.

Un certificat médical sera demandé pour toutes les activités sportives et sera à remettre à l'animateur(trice) lors du premier cours.

Il est possible d'effectuer une séance d'essai dans la limite des places disponibles. L'essai ne sera possible qu'après la constitution du dossier et l'accord du secrétariat qui avertira l'animateur(riche).

Pour une inscription en cours d'année, la demande sera étudiée en fonction de l'activité souhaitée (places disponibles, progression dans l'activité...)

3- MODALITES DE PAIEMENT

Le paiement se fait à l'inscription, avec la possibilité de régler en trois fois par chèques, encaissés les 15 octobre, 30 janvier et 30 mars.

En cas de nécessité, un échéancier pourra être mis en place et signé avec le Centre social LOISO.

Les modes de paiement acceptés sont : chèques, carte bancaire, espèces, chèques vacances (uniquement en remise en main propre au secrétariat). Les chèques CESU ne sont pas acceptés.

Le montant de la carte d'adhésion est encaissé sur le premier chèque.

A l'issue de l'inscription, la carte d'adhésion vous sera remise et la facture des activités est transmise à la demande. Le calendrier des séances sera distribué lors du premier cours.

Aucun remboursement ne sera effectué sauf cas de force majeure et sur justificatif : déménagement, perte de travail ou changement d'horaires, maladie longue de l'adhérent (plus de 3 mois).

Le CCAS de la ville de Sorbiers propose une « aide loisirs » pour les personnes habitant la commune depuis plus de 6 mois et ayant un QF inférieur à 700. Les personnes souhaitant en bénéficier (prise en charge de 50 %) doivent auparavant effectuer les démarches nécessaires auprès de la mairie.

4- ORGANISATION

L'ouverture des cours se fait si le nombre minimum d'inscrits est atteint, en fonction de l'activité. Le Conseil d'Administration se réserve le droit de ne pas ouvrir ou d'annuler les cours jusqu'aux vacances d'automne.

Les cours manquants du fait de l'animateur(rice) seront rattrapés.

En cas d'absence plus longue, le Centre social mettra tout en œuvre pour assurer le remplacement. En cas d'impossibilité et si l'absence est supérieure à 3 cours, un remboursement sera étudié par le bureau du Centre social.

Toute personne non inscrite sur la liste de présence de l'animateur(rice) se verra refuser l'accès au cours.

Il est de la responsabilité de l'adhérent(e) de nous transmettre un numéro de téléphone ou adresse mail valide pour être contacté(e) par exemple en cas d'annulation de cours.

Tout échange entre l'adhérent(e) et le Centre social se fera auprès du secrétariat et non par l'intermédiaire des animateurs(rices).

Le présent règlement est consultable sur le site Internet www.loiso.fr, envoyé par mail à l'inscription et disponible pour consultation à l'accueil du Centre social.

L'inscription à l'activité vaut validation du présent règlement de fonctionnement.

A Sorbiers le 13 juin 2024